

FINANCES ET COMPTABILITÉ / FINANCES LOCALES

# Certification des comptes des collectivités : le bilan final de l'expérimentation semble positif

Budget

Collectivités territoriales

Loi NOTRe

Publié le 30 août 2023 à 14h10 - par Rédaction Weka

**Le Gouvernement a publié le 7 août 2023 le bilan final de la certification des comptes des collectivités locales. Expérimentée pendant huit ans par vingt-cinq collectivités volontaires, cela demeure une démarche volontaire, davantage adaptée aux grandes collectivités.**



© Par Zerbor - stock.adobe.com

Le Gouvernement a transmis au Parlement le bilan final de l'expérimentation de la certification des comptes des collectivités locales, prévue par l'article 110 de la loi Notre du 7 août 2015. Menée pendant huit ans auprès de vingt-cinq collectivités volontaires, la démarche apparaît comme une source de progrès. La certification incite à intégrer une vision patrimoniale des comptes et à mieux appréhender les risques, à l'aide

de dispositifs de contrôle interne. Elle renforce la collaboration entre l'ordonnateur et le comptable public, tout en intégrant le commissaire aux comptes. En outre, en tant qu'elle améliore la qualité des comptes, la certification conforte l'exercice du contrôle budgétaire : certification et contrôle restent complémentaires.

La certification a permis aux collectivités qui n'en avaient pas de se doter de dispositifs de contrôle interne et d'améliorer la qualité des comptes. Toutefois les charges liées à la certification (mobilisation des équipes, coûts financiers directs ou liés aux ajustements) freinent sa mise en œuvre. La certification des comptes paraît davantage adaptée aux collectivités les plus importantes, en termes d'enjeux financiers et de capacité d'expertise.

Selon le rapport, il conviendrait maintenant d'envisager un cadre de certification adapté aux spécificités du secteur public local, piloté par la Cour des comptes, en relation étroite avec la DGFIP et la DGCL, avec une gouvernance locale. Sachant que l'engagement d'une collectivité dans le processus de certification dépasse la seule tenue des comptes, le rapport insiste sur la nécessité d'un volontarisme marqué des équipes dirigeantes et des effectifs dédiés au projet ainsi que de l'intérêt des élus pour en assurer le succès.

Selon l'Association des Maires de France (AMF), il faudrait une instance dédiée au sein de la collectivité pour piloter, diffuser et promouvoir la démarche auprès des services et des élus. Par ailleurs, il conviendrait d'instaurer des normes d'audit tenant compte des spécificités propres aux collectivités locales. En effet, les retours d'expérience menés par la DGFIP en 2021 et 2022 auprès des comptables publics et des ordonnateurs montrent que si l'intervention du commissaire aux comptes est généralement perçue comme positive, les « professionnels du chiffre » doivent être formés aux particularités budgétaires et comptables locales. Une réflexion doit être menée sur l'instauration de normes d'audit spécifiques, destinées aux commissaires aux comptes.

Enfin, il faudrait adapter certains textes législatifs et réglementaires aux besoins de la certification des comptes, en concertation avec les représentants des associations d'élus.

Interrogées par le Gouvernement, les associations d'élus estiment que la certification n'est pas adaptée aux petites, mais qu'une adhésion volontaire devrait rester possible lorsque le critère retenu (nombre d'habitants ou catégorie de collectivité) n'est pas respecté. En revanche, elles ne s'accordent pas sur le périmètre sur lequel il faudrait imposer la certification des comptes. L'AMF, qui estime que le critère le plus pertinent est la taille de la collectivité (population), demande que la certification des comptes soit pour autant ouverte à toute collectivité qui le souhaite, sachant qu'en dessous des villes chef-lieu de région et de département, un dispositif de certification semble difficile à appliquer. Il faudrait, selon l'AMF, instaurer un droit d'option à la certification et en aucun cas imposer une certification annuelle. À l'exception d'Intercommunalités de France, les associations d'élus souhaitent, en majorité, une certification optionnelle en raison des coûts induits, et non une certification annuelle des comptes. France Urbaine plaide pour un audit biennuel ou triennuel et l'AMF pour un audit tous les cinq ans avec un contrôle intermédiaire allégé. Intercommunalités de France s'interroge également sur la possibilité de dissocier la durée des mandats des commissaires aux comptes du mandat électoral, ce qui permettrait de garantir l'indépendance du commissaire aux comptes et de réaliser l'audit à cheval sur deux mandatures.

Le Gouvernement propose d'encourager les collectivités les plus importantes à certifier volontairement leurs comptes à partir de 2028, avec un accompagnement dédié de la part des administrations (DGFIP et DGCL) et de la Cour des comptes. Les collectivités qui n'opteraient pas pour une certification de leurs comptes pourraient mettre en œuvre des dispositifs alternatifs d'amélioration de la qualité des comptes, proportionnés à leurs enjeux.

Marie Gasnier

---

## On vous recommande



Finances locales 10/05/16  
**La certification des comptes des collectivités sera expérimentée à partir de 2019**



Finances locales 17/01/23  
**Certification des comptes locaux : la Cour des comptes dresse le bilan final de ...**



Finances locales 19/03/19  
**Appel à candidatures pour tester le compte financier unique**



Finances locales 28/09/17  
**Les régions refusent de nouvelles coupes dans leur budget**

Finances locales 29/06/15  
**Les régions percevront 50 % de la CVAE à partir de 2017**

Finances locales 03/08/23  
**Après les émeutes, la longue marche vers la reconstruction des bâtiments publics**

**Bilan sur l'achat durable en 2023 : loi climat et résilience, RSE, loi AGEC.**

**LIVE**

MASTERCLASSE EN LIGNE

**Nicolas Cros**

Directeur achats et commande publique  
Bordeaux Métropole, ville et CCAS de Bordeaux

**Raphaël Arnoux**

Sous-directeur du droit de la commande publique à la Direction des affaires juridiques, Ministère de l'économie et des finances

DATE

**19**

SEPTEMBRE

14h - 17h

01 53 35 17 17    JE SOUHAITE PARTICIPER    [www.smart.weka.fr](http://www.smart.weka.fr)

.media  
jobs  
fr



## Le dernier livre blanc



Finances et Comptabilité

**Loi de finances pour 2023 : quel impact sur les collectivités locales ?**

[Télécharger](#)

[Voir tous les livres blancs](#)

# Offres d'emploi

## Finances et Comptabilité



### Gestionnaire contrôle financier

Perpignan Méditerranée Métropole

Publiée Il y a 2 jours

[Voir l'annonce](#)



### Chef de service Pilotage de la performance H/F

Mairie de Houilles

Publiée Il y a 2 jours

[Voir l'annonce](#)



### Assistant de gestion financière, budgétaire ou comptable

Mairie d'Arâches-la-Frasse

Publiée Il y a 2 jours

[Voir l'annonce](#)



### Assistant gestion comptable H/F

Mairie de Bondoufle

Publiée Il y a 3 jours

[Voir l'annonce](#)

[Voir toutes les offres sur weka.jobs](#)

## Les + Vus

24/07/23

**Projet de loi de finances pour 2024 : ce que l'État réserve aux ...**

27/01/22

**Fonction publique d'État : ce qui va changer dès 2024 en matière ...**

29/08/23

**Pacte enseignant : le Gouvernement détaille les modalités de mise ...**

19/02/21

**Prestation de service : faut-il exiger trois devis pour un achat de ...**

21/08/23

**La formation des agents publics à nouveau dynamique !**

[Voir tous les articles publiés](#)